

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLAINE-D'ARGENSON

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Version n°4 du 11 mars 2025 (Applicable au 1^{er} juin 2025)

Demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____ @ _____

Type d'aide sollicitée

(Cochez la case correspondante)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aide pour l'équipement des apprentis | <input type="checkbox"/> Aide pour la formation à la conduite - Permis AM <input type="checkbox"/> Permis B <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Aide pour l'adhésion à une association | <input type="checkbox"/> Aide pour l'apprentissage de la natation |
| <input type="checkbox"/> Aide pour le portage de repas à domicile | <input type="checkbox"/> Aide pour les abonnements aux dispositifs de téléassistance |

Voir pages suivantes les modalités d'attribution des aides facultatives du CCAS et les justificatifs à fournir

Date

Demande accordée

Demande refusée

Signature demandeur

Observations : _____

Date et signature Président / Vice-Président CCAS

Type d'aide	Bénéficiaires	Modalités et conditions d'attribution	Montant de l'aide	Justificatifs à fournir
<p>Aide pour l'équipement des apprentis</p> <p>(Vêtements de travail, outillages)</p>	Apprenti(e)s ayant leur résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	<p>Aide attribuée sans condition de ressources.</p> <p>Une seule aide attribuée pour toute la durée de l'apprentissage.</p>	Montant des dépenses d'équipement dans la limite de 200 €.	<p>Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Contrat d'apprentissage ● Factures d'achats des équipements de travail ● Relevé d'identité bancaire
<p>Aide pour la formation à la conduite (Permis AM)</p>	Personnes âgées de 14 à 25 ans, ayant leur résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	<p>Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1 100 €)</p> <p>Une seule aide attribuée par demandeur.</p>	Montant des dépenses engagées dans la limite de 100 € (QF compris entre 900 et 1100 €) et de 200 € (QF < 900 €)	<p>Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture auto-école ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
<p>Aide pour la formation à la conduite (Permis B)</p>			Montant des dépenses engagées dans la limite de 200 € (QF compris entre 900 et 1100 €) et de 300 € (QF < 900 €)	
<p>Aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive</p> <p>(Coûts d'adhésion ou frais de licence sportive)</p>	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	<p>Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1 100 €)</p> <p>Une seule aide attribuée par demandeur. Pas de condition d'âge.</p>	Montant des dépenses engagées dans la limite de 25 €	<p>Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Carte d'adhérent avec cachet administratif de l'association ou licence sportive pour l'année en cours. ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
<p>Aide pour l'apprentissage de la natation</p>	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	<p>Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1 100 €)</p> <p>Une seule aide attribuée par demandeur.</p>	Montant des dépenses engagées dans la limite de 50 € (QF compris entre 900 et 1100 €) et de 100 € (QF < 900 €)	<p>Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Certificat de scolarité ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture centre aquatique ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire

Aide pour le portage de repas à domicile	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1100 €)	Aide de 1 € par repas livré dans la limite de 300 € par an. (Aide versée à l'année échue)	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture repas ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour les abonnements aux dispositifs de téléassistance	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de Plaine-d'Argenson	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 1100 €)	Aide de 150 € par an, dans la limite du coût réel de l'abonnement. (Aide versée à l'année échue)	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture abonnement annuel ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire

Le QF (coefficient familial) est celui calculé par les organismes chargés de verser les aides financières à caractère familial ou social (CAF ou MSA) et doit être justifié par le demandeur par le biais d'une attestation délivrée par ces organismes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, auquel l'utilisateur consent, destiné au versement d'une aide sociale. Les données collectées par le CCAS de la commune de Plaine-d'Argenson sont celles du présent formulaire. Le CCAS de la commune de Plaine-d'Argenson est le responsable du traitement. Les informations enregistrées sont destinées aux seuls personnels communaux habilités de la commune de Plaine-d'Argenson.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations le concernant. Pour l'exercice de ces droits, l'utilisateur doit s'adresser au Président du CCAS, en justifiant de son identité, par voie postale à l'adresse suivante : CCAS de Plaine-d'Argenson – 1 Place de la Mairie – 79360 PLAINE-D'ARGENSON